Garnier, l'assistance entière est tombée à genoux et, au milieu d'une indicible émotion a répété à voix basse l'amende honorable qu'il a prononcée du haut de la chaire.

L'amende honorable est suivie, quelques instants après, de la consécration nationale au Sacré-Cœur de Jésus.

Mort du patriarche de Jérusalem

On annonce la mort du patriarche de Jérusalem, S. Exc. Mgr Bracco.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Nous commencerons prochainement un compte-rendu détaillé de l'Exposition en ce qui concerne l'industrie textile et spécialement la laine ; mais nous croyons devoir, dès à présent, indiquer la composition du jury dans les différentes classes qui peuvent intéresser nos lecteurs :

Groupe IV

TISSUS, VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

Classe 30. — (Fils et tissus de coton.)

Besselièvre, fabricant d'indiennes, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris de 1878.

Noblot, sénateur.

Ponnier, manufacturier en tissus de coton, membre de la commission permanente des valeurs de douanes, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

Schwob, filateur, maire d'Héricourt.

Serol (Georges), manufacturier, membre de la chambre de commerce de Roanne.

Trouiller (de la maison Trouiller et Adhémar), fabricant d'articles de Tarare, Saint-Quentin et Alsace, membre de la commission permanente des valeurs de douane.

Waddington (Evelyn), (manufacturier de la maison Waddington fils et Ce), membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Wallaert (Auguste), filateur, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

Jurés suppléants

Champalle, manufacturier, conseiller général du Rhône, maire de Thizy (Rhône).

Jourdan (René), de la maison Joly frères et Jourdain, manufacturier, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

Classe 31 — (Fils et tissus de lin, de chanvre, etc.)

Faucheur, filateur de lin, président du comité linier du nord de la France membre du tribunal de commerce de Lille.

Magnier, manufacturier, membre de la chambre de commerce de Paris, membre de la commission permanente des valeurs de douanes, membre de la commission permanente des valeurs de douanes, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Saint (Ch.), manufacturier, filateur et tisseur de sacs et toiles, membre de la commission permanente des valeurs de douanes, membre du jury des récompenses de l'Exposition de Paris 1878.

Simonnod-Godard, manufacturier, diplôme d'honneur à l'Exposition d'Anvers 1885.

Widmer, manufacturier, membre de la commission permanente des valeurs de douanes.

Jurés suppléants

Le Blan (Paul), filateur, ancienne maison Julien Le Blan, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Hassebroucq (Victor), filateur, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

Classe 32. — (Fils et tissus de laine peignée. Fils et tissus de laine cardée.)

Balsun (Auguste), manufacturier, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Blin (Théodore), manufacturier, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Brocard, fabricant de drap, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

Boussus, fabricant de laines et mérinos, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

Bréant (Eugène), fabricant de châles et tissus, membre de la commission permanente des valeurs de douanes, membre du jury à l'Exposition d'Anvers 1885.

Dauphinot, membre de la chambre de commerce de Reims, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Huot (de la maison David et Huot), filateur, membre de la commission permanente des valeurs de douane.

Jourdain-Defontaine, fabricant de draperies, nouveautés, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

Lagache, fabricant de draperies, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

Lelarge, fabricant de nouveautés et flanelles, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

Nivert (Emile), manufacturier, médaille d'argent à l'Exposition de Paris 1878.

Robert, fabricant de drap, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

Siéber (Henri), de la maison Seydoux-Séber, grande médaille à l'Exposition de Paris 1878, fabricant de lainage.

Thézare, vice-président de la chambre de commerce d'Elbeuf, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers 1885.

Jurés suppléants

Audresset fils, manufacturier, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

Barthe (Eugène), fabricant de drap, médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878.

Hussenot (Hubert), fabricant de châles et nouveautés, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris 1878.

Gibert, négociant à Paris. *(A suivre.)*

ASSEMBLÉE PROVINCIALE

DE LA RÉGION DU NORD

C'est aujourd'hui que s'est ouverte, ainsi que nous l'avons annoncé, l'Assemblée provinciale de Flandre, Artois et Picardie, c'est-à-dire de la région du Nord. Ce journal a déjà suffisamment expliqué le but que se proposaient les promoteurs de ce mouvement pour qu'il soit nécessaire d'y revenir aujourd'hui.

A huit heures et demie du matin, une messe a été dite dans la basilique de Notre-Dame de la Treille, pour appeler les bénédictions de Dieu sur les travaux de l'Assemblée. L'assistance était fort nombreuse : on remarquait beaucoup de notabilités du commerce et de l'industrie de Lille, Roubaix, Tourcoing et des environs, des membres du barreau, des professeurs des Facultés libres, et des délégués des départements du Pas-de-Calais et de la Somme.

Mgr Baunard, recteur des Facultés libres, a prononcé un discours, sur lequel l'abondance des matières ne nous permet malheureusement pas de nous étendre davantage. Disons seulement que la parole si éloquente et si profonde de l'éminent prelat a produit une très vive impression sur l'auditoire d'élite qui se pressait dans la basilique.

L'éminent recteur de l'Université catholique parlant des Etats-Généraux, a revendiqué cette date, comme celle où Louis XVI conviait le pays à inaugurer avec lui le règne du Cœur de Dieu dans la paix, la liberté et finalement le bonheur.

Tout le discours a roulé sur les devoirs du catholique au milieu de l'état actuel des choses ; il a trouvé des accents d'une étonnante éloquence pour parler des désordres produits dans la société par l'Ecole sans Dieu.

Les commissions ont commencé leurs travaux à dix heures, dans le vaste local du cercle de la rue Marais.

Voici d'abord la composition du bureau général :

Président : M. le comte de Caulaincourt.

Vice-présidents : Mgr Baunard, recteur des Facultés catholiques de Lille; M. de Margerie, président de la commission de l'enseignement ; Monsieur le vicomte de Vareilles-Sommières, président de la commission de la justice, des finances et des institutions publiques; M. l'abbé Fichaux, président de la commission de l'industrie et du commerce; M. le comte de Salis, président de section à la société des agriculteurs de France, président de la commission d'agriculture ; M. Henri Bayart-Dubar, industriel; M. Henri Bernard, ancien président de la chambre de commerce de Lille ; M. Louis Tiberghien-Motte, industriel; M. Ph. Vrau, industriel ; M. le baron de Calonne, propriétaire, bibliothécaire-archiviste de la société des agriculteurs de France ; M. Louis Cavrois, ancien auditeur au conseil d'Etat ; M. le comte de Diesbach, agriculteur, ancien député ; M. le comte de Beaurepaire, industriel ; M. de Cussières, président de chambre honoraire; M. Adolphe de Franqueville, agriculteur.

Secrétaires : MM. Maurice Scalbert et G. Champeaux.

Deux Commissions ont siégé dans la matinée. Dans chaque bureau, il y avait beaucoup de monde, et la réunion s'est prolongée jusqu'à midi.

Voici un court résumé des travaux de ces deux Commissions :

DEUXIÈME COMMISSION (*mœurs, famille, assistance*). — M. de Lacouture donne lecture de la première partie d'un intéressant rapport concernant la famille et les mœurs.

Puis, le président fait connaître les projets de l'œuvre relatifs aux mêmes matières, et M. Houzé de l'Aulnoit ceux relatifs à l'assistance publique. Ces vœux devant être lus dans la séance plénière du soir, nous en parlons plus loin.

On procède ensuite à la nomination des délégués chargés de présenter les vœux de la province à l'assemblée générale de Paris.

TROISIÈME COMMISSION (*justice, finances, institutions publiques*). — Le bureau, comme on a pu le voir plus haut, est présidé par M. le vicomte de Vareilles-Sommières, doyen de la faculté libre de droit, dont chacun connait la haute compétence en matières juridiques et en économie politique.

La Commission adopte une série de vœux relatifs à l'*organisation du pouvoir*. Elle demande, entre autres choses, le partage du pouvoir législatif entre les Assemblées représentatives et le chef de l'Etat ;

La représentation des intérêts ;

La représentation des minorités ;

La suppression de la responsabilité ministérielle devant les Chambres ;

La permanence d'une partie du budget.

Nous ne faisons bien entendu, que donner un compte-rendu impartial des travaux des Commissions sans apprécier autrement les vœux émis par elles.

La troisième Commission adopte ensuite une série de vœux relatifs à l'administration du pays. Elle demande notamment que la province devienne une unité administrative.

Elle réclame une longue décentralisation au profit de la province et de la commune, la diminution du nombre des fonctionnaires, la liberté d'association, etc.

Il existe aujourd'hui, en France, un courant incontestable en faveur de la décentralisation : ce courant a son écho au sein de l'assemblée provinciale de la région du Nord, comme dans les milieux indépendants. Ce ne sont pas les amis de la vraie liberté qui y trouveront quelque chose à redire.

Les réunions de l'après-midi

De deux à cinq heures du soir, les trois autres Commissions se sont réunies.

LA PREMIÈRE, celle de l'enseignement, était présidée par M. Amédée de Margerie, aidé de Mgr Baunard et de M. le chanoine Hollebecq, de MM. Villier, de Puisieux et de Bernot, vice-présidents.

Des vœux relatifs aux trois ordres de l'enseignement sont remis aux membres de la réunion.

On vote le rétablissement de l'enseignement religieux dans les écoles publiques, l'abrogation de la loi oppressive qui retire aux communes le droit d'appeler les congrégations religieuses à la direction de leurs écoles.

On décide que ce droit serait exercé par les délégués des pères de famille, sous la présidence du curé et du maire.

On maintient pour les communes l'obligation d'offrir l'instruction gratuite aux enfants nécessiteux, on émet le vœu cependant que les enfants puissent jouir de ce droit soit dans une école publique, soit dans une école libre.

QUATRIÈME COMMISSION, (*agriculture.*) Président de ce bureau, M. le comte de Salis; vice-présidents : M. le comte de Nicolaï, de Rauglande et Gossin. L'assistance est très nombreuse pour l'étude des questions agricoles.

Après la lecture de travaux importants en réponse à des questions adressées dans les provinces de Flandre, Artois et Picardie, M. le président énumère les questions contenues dans ces travaux qui peuvent faire l'objet de vœux qui seraient votés en assemblée générale. On propose une modification aux dispositions du Code civil relatives au partage forcé en nature et l'adoption de mesures propres à favoriser la transmission des biens ruraux sans nuire au partage.

On se prononce à l'unanimité en faveur du rétablissement de la loi adjoignant les contribuables les plus imposés dans le vote du budget communal.

On demande la modification des cahiers des charges en ce qui concerne les adjudications publiques des fournitures du gouvernement, afin de favoriser la production et d'écarter les produits étrangers. On demande également l'introduction des questions agricoles dans les études primaires.

L'assemblée réclame ensuite l'exécution pleine et entière des lois sur le vagabondage et l'ivresse publiques.

On émet le vœu pour l'établissement d'une législation favorisant les travaux d'irrigation et d'assainissement.

CINQUIÈME COMMISSION (*commerce et industrie*). Président, M. l'abbé Fichaux; MM. Harmel, Feron-Vrau et Rousseau, vice-présidents.

Dans la salle, beaucoup d'industriels, qui se sont tous déclarés favorables au groupement des membres de la famille industrielle, patrons et ouvriers, par le rétablissement des corporations appropriées aux besoins des temps nouveaux.

On a agité la question du concours à réclamer à l'Etat. Les avis ont différé sur la mesure de ce concours bien que personne ne fût partisan du principe de la corporation obligatoire.

Un débat très intéressant s'est engagé sur ce point. MM. H. Bayart, de Roubaix, Delalande, L. Cordonnier, Harmel, le R. P. Fristot y ont pris part.

La discussion est remise à aujourd'hui samedi à deux heures.

La séance du soir

La séance est ouverte à 8 h. sous la présidence de M. le comte de Caulaincourt. Au bureau siègent MM. de Cassières, le chanoine Didiot, Harmel, l'abbé Fichaux de Tourcoing, et Champeaux, secrétaire général.

Après la prière, M. le chanoire Didiot, a présenté un long rapport dans lequel se trouvent formulées les revendications de l'assemblée concernant la situation de l'Eglise en France.

On réclame la liberté entière du culte catholique dans tous les actes de la vie extérieure.

Ce rapport se termine par un vœu en faveur de l'intervention de la France dans la question de l'indépendance du St-Siège.

M. de Margerie a lu les vœux émis dans les réunions de la journée, et qui fourmillent d'idées justes et intéressantes.

M. de Vareilles-Sommières, doyen de la faculté libre de droit, a lu les vœux de la Commission de la justice et des institutions publiques dans lesquels la Commission demande la conservation du suffrage universel, parce qu'il est juste, dit-il, que le plus petit citoyen ait le droit de participer aux affaires publiques.

On souhaite que les conseils municipaux comprennent des membres de droit parmi les notabilités de la commune. On demande aussi le droit de vote aux élections municipales des femmes veuves ou majeures propriétaires dans chaque commune.

Une grande discussion s'élèvent entre MM. Bayard-Dubar de Roubaix et le comte de Vareilles-Sommières, au sujet de la représentation des intérêts des électeurs par des députés spéciaux à chaque catégorie d'industrie ou de commerce. M. Bayard fait ressortir la difficulté pratique du système.

L'assemblée ajourne la question à demain.

M. Béchaux parle, au nom de la 2e Commission, qui réclame l'abrogation de la loi sur le divorce, la recherche de la paternité, la punition de la séduction, le rétablissement des tours et l'interdiction du duel.

La question de la paternité est renvoyée à la Commission.

M. l'abbé Fichaux donne lecture des vœux émis par la 5e Commission (commerce et industrie) et M. le comte de Salis ceux de la Commission agricole.

La séance est levée à dix heures.

LA SITUATION COMMERCIALE

DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 22 juin.

Si peu sensible soit-il, nous devons mentionner le mouvement de reprise amené par l'excellente tenue du grand marché des laines coloniales à Londres. L'animation et la hausse des cours qui se sont fait sentir dès le jour d'ouverture ont sanctionné la fermeté qui ne s'était guère démentie ici malgré l'atonie qui depuis longtemps affecte nos places, en ce qui concerne du moins les affaires de laines. Une autre conséquence des nouvelles favorables de Londres a été de faciliter les transactions du disponible en encourageant la consommation à traiter plus franchement que précédemment.

Tissus. — La situation, en fabrique, est calme L'acheteur de tissus se refuse à payer les prix exigés par les cours élevés de la matière.

Laines brutes. — Les prix de la laine brute se maintiennent toujours dans une parité telle qu'ils rendent les affaires difficiles pour le négoce proprement dit.

Peignés. — Une légère amélioration s'est produite cette semaine : les prix du disponible se sont affermis et les résultats donnés par l'ouverture des enchères de Londres ont amené la consommation à faire quelques approvisionnements en différents genres.

Il s'est vendu plusieurs lots de peignés d'Australie, genre à fabrique, de 6,50 à 6,80 : les bons peignés de Buenos-Ayres de 5,80 à 6,10 ont été également demandés.

En peignés demi-fins, croises de Buenos-Ayres et d'Australie variant comme prix entre 4 et 5,25, attirent l'attention de la consommation : il s'est aussi traité des peignés communs de 3 fr. 25 à 3 f. 75. En somme assez bonne semaine.

Terme. — Le marché à terme n'offre pas encore beaucoup plus d'intérêt: plusieurs séances ont donné des résultats insignifiants comme chiffre d'affaires, mais d'autre part les oscillations de cours ont été peu sensibles, et, à cinq centimes près, les cours se maintiennent toujours dans la même parité.

Le marché s'est peu impressionné de la fermeté de Londres et a plutôt faibli, mais il faut ajouter que l'attitude des vendeurs laisse supposer qu'on paraît peu disposé à vendre à la baisse, et, d'autre part, aux cours actuels, la spéculation craint vraisemblablement de se lancer, d'où résulte cette situation d'expectative qui dure depuis quelque temps. Les transactions pour la semaine s'élèvent à 340,000 dont contrat 1 : 265,000, contrat 2 : 75,000.

Laines filées. — Quelques ordres ont été remis cette semaine avec époques de livraisons assez éloignées.

La filature à façon est abondamment pourvue ; beaucoup d'engagements sont faits jusque la fin de l'année.

Filature de coton. — Toujours même activité avec bons prix.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le concours hippique. — C'est demain dimanche que commence, à Roubaix, le grand concours hippique international, organisé par le Club Hippique dans sa piste du parc de Barbieux.

Nous rappelons à nos lecteurs le programme de la journée de dimanche :

Dimanche à une heure. *Concours d'équipages et chevaux de traits*, pour tous chevaux servant au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, sans condition d'âge ni de provenance. Entrée gratuite. Première catégorie, attelages à trois chevaux et plus, 4 prix (médailles, plaques, flots de rubans et 20 francs à l'écurie). Deuxième catégorie, attelages à deux chevaux, 4 prix (médailles, plaques, flots de rubans et 15 francs à l'écurie). Troisième catégorie, attelages à un cheval, 4 prix (médailles, plaques, flots de rubans et 10 francs à l'écurie).

A deux heures et demie. *Concours d'équipages et chevaux de maîtres*, sans condition d'âge ni de provenance Quatrième catégorie, chevaux attelés seuls (entrée : 10 francs par équipage). — 1er prix, un objet d'art et 15 francs à l'écurie ; 2e, une médaille vermeil et 10 francs à l'écurie ; 3e, une médaille argent et 10 fr. à l'écurie ; 4e, une médaille argent et 10 fr. à l'écurie; 5e, une médaille argent et 5 fr. à l'écurie ; 6e, une médaille argent et 5 fr. à l'écurie ; 7e, 8e, 9e et 10e prix, flots de rubans.

A trois heures. *Courses au galop, sauts d'obstacles.* Première épreuve, prix d'ouverture, pour chevaux de tout âge, de toutes nationalités (n'ayant pas gagné de prix dans les concours hippiques en 1889), montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau haute forme. Huit obstacles de 0,80 centimètres. — Entrée : 20 francs. — 1er prix, un objet d'art; 2e, un objet d'art; 3e, une médaille vermeil; 4e, une médaille argent; 5e, une médaille argent; 6e, 7e et 8e, flots de rubans.

A quatres heures. *Concours d'équipages et chevaux de maîtres*, sans condition d'âge ni de provenance. Troisième catégorie. — Attelages à deux chevaux en tandem. (Entrée : 20 fr. par équipage). 1er prix, un objet d'art et 20 fr. à l'écurie; 2e, une médaille vermeil et 15 fr. à l'écurie; 3e, une médaille argent et 10 fr. à l'écurie; 4e, flots de rubans.

A quatre heures et demie. *Courses au galop, sauts d'obstacles.* — Deuxième épreuve, prix des dames, pour chevaux de tout âge et de toutes nationalités, montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau haute forme. — 10 obstacles. — Entrée : 20 francs. — 1er prix, un objet d'art ou 300 fr. ; 2e, un objet d'art ou 200 fr. ; 3e, un objet d'art ou 100 fr. ; 4e, 5e, 6e, flots de rubans.

Enfin, comme dernier concours, courses d'officiers de dragons, cuirassiers et chasseurs à cheval, parmi lesquels nous relevons les noms de MM. le capitaine Levillain, lieutenant de la Vauzelle, du 19e chasseurs, lieutenant de St-Martin, du 21e dragons.

Une exposition très importante de voitures de toutes sortes aura lieu dans l'enceinte du concours. Voici les noms des carrossiers qui exposeront :

MM. Van den hende, Antiochus et Holvoet de Roubaix, MM. Cliquennois frères de Lille. Une exposition de harnachements de toutes sortes sera faite par la maison Waetjens.

La foule sera nombreuse, dimanche et lundi, au jardin Barbieux, aussi croyons-nous devoir prévenir le public qu'un immense velum, dressé sur les tribunes, préservera très efficacement des atteintes du soleil.

Comme toujours, le buffet sera très bien installé par M. Meurillon.

Une réunion intime, avec concert, illumination et feu d'artifice aura lieu dimanche 23 juin, dans les jardins de M. Georges Catteau, rue du Grand-Chemin.

Une carte de membre actif ou honoraire du Club Hippique donne seule droit d'entrée. Ces membres pourront y amener leurs invités étrangers aux villes de Roubaix et Tourcoing en les inscrivant au livre de présentation qui sera déposé, à cet effet, à l'entrée des jardins.

Un commissaire se tiendra à l'entrée du Club Hippique, à la disposition des personnes désirant se faire inscrire comme membres honoraires.

Un service de voitures sera organisé le dimanche et le lundi du *Grand Café*, au Club Hippique.

Départ, toutes les 1/2 heures, à partir de midi et demi.

Les artistes roubaisiens au Salon. — M. Auguste Delescluse a obtenu une mention au Salon de 1889, pour son tableau : Portrait de *Monsieur X...*

Chronique religieuse. — A l'église du Saint-Sépulcre, on célèbre dimanche 23 juin, la fête de Notre-Dame du Perpétuel Secours, avec octave.

Voici l'ordre des pieux exercices :

Le dimanche 23, à trois heures, réunion des associés de l'Archiconfrérie, recommandation des intentions et sermon par un révérend Père Rédemptoriste.

Tous les jours de l'octave, à 6 heures et à 7 heures, messe à l'autel de Notre-Dame du Perpétuel Secours, suivie de la vénération de la Sainte-Image.

L'été officiel. — Bien que la chaleur soit très forte depuis quelques jours, ce n'était encore que le printemps, et l'été officiel n'a fait réellement son entrée qu'hier 21 juin, à 6 heures 19 minutes du matin. Il est intéressant de remarquer à ce propos que l'orbite apparente du soleil n'étant pas circulaire et la terre n'étant pas placée au centre, les saisons n'ont pas une même durée.

En 1889, la durée moyenne du printemps a été de 92 jours 21 heures; celle de l'été sera de 93 jours 14 heures; celle de l'automne prochain de 89 jours 19 heures et celle de l'hiver de 89 jours. Le printemps et l'été ont donc 186 jours et 11 heures, tandis que l'automne et l'hiver ne donnent que 178 jours 19 heures. D'où il résulte que le soleil reste 8 jours de plus dans l'hémisphère boréal (le nôtre) que dans l'hémisphère austral. En 1251 de notre ère, la durée de l'automne était égale à celle de l'hiver et celle du printemps à celle de l'été. L'année courante aura donc un cours total de 365 jours 6 heures.

Un invasion d'abeilles. — Un fait assez curieux s'est produit, jeudi, dans la rue de la Redoute.

Un essaim serré d'abeilles, échappées probablement de quelques ruches, s'est formé en colonne devant le magasin de M. Gustave Dupré, épicier, piquant toutes les personnes qui s'approchaient.

Un rassemblement considérable s'était formé pour regarder ce spectacle curieux. Les abeilles semblaient ne pas vouloir changer de place et voletaient continuellement devant la façade.

En vain jeta-t-on de l'eau pour les faire disparaître, les mouches attirés probablement par une odeur de miel qui s'exhalait de l'intérieur du magasin, s'entêtaient à assiéger la façade.

Un peintre des environs voulut essayer à son tour de les chasser, il a été piqué très fortement à la figure et aux mains, ainsi que vingt-cinq à trente personnes, femmes et enfants du quartier.

Il a fallu attendre patiemment que les volatiles veuillent bien se retirer, ce qu'ils ont fait par petites bandes vers deux heures de l'après-midi.

Un accident s'est produit, vendredi après-midi, dans l'établissement de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem.

Un ouvrier peigneur, Charles Vandevelden, âgé de quinze ans, ayant voulu retirer à la marche le déchet qui se trouvait dans les engrenages de son métier, eut la main prise; la dernière phalange de l'annulaire et celle du majeur de la main droite furent enlevées.

Il reçut les soins d'un docteur qui le fit admettre à l'Hôtel-Dieu.

Croix rouge française. — Nous avons dit, hier, qu'un comité d'hommes venait de se former à Roubaix et allait coopérer avec le comité de dames à l'œuvre si humaine de la Croix-Rouge.

Nous apprenons aujourd'hui que ce comité n'est pas encore formé, mais qu'il est en bonne voie de formation.

Le crime de la rue Daubenton. — Nous avons raconté l'arrestation à Bruxelles d'un individu disant habiter à Roubaix, et qui répondait assez exactement au signalement de l'assassin présumé de Mlle Emma Lefebvre.

Cet individu est aujourd'hui à Roubaix. Le parquet de Bruxelles l'a envoyé dans notre ville afin de faire des confrontations.

De graves charges pèsent sur lui.

L'accident de la rue de la Redoute. — Le malheureux ouvrier maçon, Henri Herbaux, qui est tombé dans l'établissement de M. Lepoutre, rue de la Redoute, n'a pas encore repris connaissance.

Il n'y a aucune amélioration dans son état. On craint un dénouement fatal.

Un enfant tombé dans le canal. — Jeudi, vers quatre heures et demie, un enfant, âgé de neuf ans, nommé Vansteenbrugghe, est tombé dans le canal, près le pont du Beau Chêne. Les cris de ses camarades, qui se trouvaient avec lui sur la berge, attirèrent l'attention de M. Jules Desmarchelier, clairon des sapeurs-pompiers.

Ce dernier se jeta à l'eau et retira l'enfant sain et sauf.

M. Jules Desmarchelier n'en est, paraît-il, pas à son coup d'essai. Plusieurs fois déjà il a sauvé des enfants dans les mêmes circonstances.

Le jeune Vansteenbrugghe a été transporté chez ses parents qui habitent 37, rue Bayart.

Une femme courageuse. — M. Eugène Hiron, de Marcq-en-Barœul ayant, jeudi, laissé son cheval libre pendant quelques instants, rue Pierre-de-Roubaix, l'animal effrayé sans doute, s'emballa et prit une allure vertigineuse.

De graves accidents se seraient produits sans Mme Depraecter, née Sidonie Terlynck, de Dottignies, qui, s'étant aperçue de la gravité de la situation, n'hésita pas à s'élancer à la tête du cheval, en le saisissant par la bride.

Après avoir été traînée sur un parcours de trente mètres, Mme Depraeter parvint à maîtriser l'animal, qui est pourtant excessivement violent.

Nous ne saurions trop féliciter cette dame de sa conduite courageuse.

Vol d'un litre de cognac. — Un fileur, E. G..., qui voulait sans doute s'enivrer sans bourse délier, entra, vers sept heures du matin, dans l'estaminet tenu par Mme Catherine Mahieu, rue Buffon. Profitant d'un moment où la cabaretière était sortie de la salle de débit, G... enleva un litre de cognac et partit.

La cabaretière s'aperçut du vol et en informa la police, qui arrêta G... quelque temps après et le conduisit au dépôt.

Société de consommation. — Prix du pain : Gruau, trois livres, 0,53 c. ; blanc, trois livres, 0,53 ; ménage, quatre livres, 0,55 c.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège, professeur : M. Béghin.

Cours de physique, lundi 24 juin, à 8 h. du soir. — Piles et accumulateurs. — Electrolyse.

Cours de chimie, jeudi 27 juin, à 8 h. du soir. — Aldéhydes et acétones.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Les Membres de l'Association amicale des Anciens Elèves des Frères sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 23 courant, à 11 h. 1/2 précises, au siège de l'Association: Ecole des Frères de la rue du Tilleul.

Ordre du jour : Election de six commissaires, projet de promenade.

Bureau des épaves. — Un livre de première communion, une tabatière et un pantalon neuf en toile trouvés sur la voie publique, sont déposés au bureau de M. le Commissaire Central, où on peut les réclamer.

Ecole de Natation. — Température de l'eau le vendredi 21 juin. — 8 heures du matin, 22 degrés ; midi, 24; 7 heures du soir, 23.

Première communion. — *Portraits.* — Photographie d'Art Shettle, rue Chanzy, 47. — Pour choisir son heure, prière de vouloir bien se faire inscrire à l'avance. 38915—19785

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Les membres de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires sont prévenus que l'assemblée générale annuelle et le banquet fixés d'abord au jeudi 27 juin ont dû, par suite de circonstances imprévues, être remis au lundi 1er juillet.

» Les personnes qui désirent prendre part à la réunion et qui n'ont pas encore souscrit, sont priées d'envoyer le plus tôt possible leur bulletin d'adhésion à M. le Secrétaire de l'Association, 76, rue du Collège. »

NOUS RAPPELONS à nos lecteurs de passage à Paris, qu'ils peuvent nous faire parvenir télégraphiquement toutes communications, en les remettant à notre agence spéciale rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal était convoqué, vendredi soir, en séance extraordinaire.

La séance est ouverte à 8 heures 45, sous la présidence de M. Hassebroucq, maire.

Sont présents: MM. Lehoucq, Lefrançois, Glorieux, Louis Honoré, Didry, Faveur, Salembien, Honoré D'Halluin, A. Desmettre, Dupont-Chopart, Dron, Grau, Honoré Colson, Paris, Delavaivre, Quey, Delva, Tack, Dessauvages, Leplat.

M. Glorieux, élu secrétaire pour la séance, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté après quelques observations entr'autres une rectification demandée par le maire à propos de la question des grands travaux : incidemment M. Tack réclame en faveur de la prompte exécution de ces projets. M. le maire saisit l'occasion pour dire que de son coté il insiste constamment près des architectes afin d'obtenir les plans qui permettent de commencer les travaux.

HOSPICES

M. le Maire soumet le compte administratif des Hospices pour l'exercice 1888. Le compte se solde par un excédent en recettes de 6,107 fr. Ce compte est renvoyé à l'examen de la Commission des finances.

M. le Maire présente ensuite le budget supplémentaire de 1889 pour le même établissement de charité. Ce projet de budget est également renvoyé à la Commission des finances.

CONDITION PUBLIQUE

M. Storhay, directeur, sollicite l'autorisation de retirer une action du Crédit foncier sortie au pair, action faisant partie de son cautionnement.

Le Conseil donne cette autorisation à charge par M. Storhay à remplacer l'action appelée au remboursement.

EAUX POTABLES

La Commission mixte a émis son avis sur des réclamations faites par M. Moreau contre le choix de la prise d'eau dans la vallée de la Scarpe. La Commission a passé outre et a maintenu sa première décision après avoir de nouveau reconnu que la prise d'eau dans la vallée de la Marque, proposée par M. Moreau, n'était avantageuse ni au point de vue hygiénique, ni au point de vue financier. Cette décision de la Commission mixte est très longuement motivée et réfute tous les arguments invoqués par M. Moreau.

M. le Maire propose, en conséquence, d'adopter une délibération conçue dans les termes déjà acceptées par le Conseil municipal de Roubaix.

Les conclusions tendent au rejet de la réclamation de M. Moreau.

M. Tack demande que la discussion de cette délibération soit remise à une prochaine séance: il désire étudier le rapport.

M. le Maire fait remarquer qu'il y a urgence de prendre une décision à bref délai.

M. Dron ajoute que la question a été étudiée de près depuis longtemps.

M. Tack désirerait laisser le temps à M. Moreau de répondre.

M. le Maire dit que M. Moreau a eu communication de toutes les pièces, qu'il a été invité à assister à une conférence et qu'il a décliné cette invitation en termes précis.

M. Delavraivre ajoute que les membres de la Commission mixte avaient pensé qu'il était de leur devoir d'entendre M. Moreau dans des explications contradictoires, mais qu'en présence des termes dans lesquels M. Moreau avait décline l'invitation, il n'y avait plus lieu de s'y arrêter.

M. Tack dit qu'il n'insiste pas et la délibération est adoptée à l'unanimité.

Sur la même question, le Conseil vote un crédit de 150,000 fr. porté au chapitre des eaux pour travaux neufs, qui sera employé à la captation des eaux dans les conditions arrêtées par la Commission mixte et conformément à la décision prise par le Conseil municipal de Roubaix.

HOSPICES

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur l'élévation de 1,60 à 1,75 du prix de journées des malades proposée par la Commission des hospices.

Avis favorable est donné.

RUISSEAU DE L'ESPIERRE

Le Conseil municipal autorise l'Administration à acquérir, de concert avec Roubaix, quelques parcelles de terrain, pour la rectification du ruisseau de l'Espierre dans la commune de Leers.

A propos encore de l'Espierre, M. le Maire présente un très long rapport sur le projet d'élargissement de ce ruisseau à partir du Trichon, jusqu'à la frontière.

Cet élargissement serait nécessité par de fréquentes inondations, et occasionnerait des dépenses assez élevées.

Le Conseil prend une délibération conforme aux conclusions de ce rapport.

CRICKS-SICKS

Cette société exprime ses remerciements pour la subvention qui lui a été accordée. Acte est donne de la communication.

PASSAGE A NIVEAU DE LA TOSSÉE

M. le Maire entretient le Conseil sur les résultats de l'instance engagée par la ville contre la Compagnie du chemin de fer du Nord, à propos de la pose d'une quatrième voie, au passage à niveau de la Tossée, résultat que nous avons déjà publié.

La Commission chargée des litiges pendant avec la Compagnie du Nord examinera la suite à donner à cette affaire.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE LA « TOURQUENNOISE »

Cette société sollicite une allocation de la ville pour l'achat d'un drapeau.

M. le Maire se montre favorable et propose une somme de 400 fr. — Adopté.

COLONNE RAMBUTEAU

Il s'agit de l'établissement d'un urinoir au carrefour formé par les rues de Roubaix et de la Station.

La dépense est évaluée à 2,200 fr. Le Conseil vote le projet.

Quelques observations sont soulevées à ce propos et rompent la monotonie de cette longue et fastidieuse séance.

M. Glorieux demande que les urinoirs soient recouverts, et M. Louis Honoré de son côté, réclame, dans l'intérêt des bonnes mœurs, un tablier fermeture.

La séance est levée à 11 heures.

Le monument des victimes de la catastrophe du 24 juin 1885. — Ce monument, qui se compose d'une pyramide, reposant sur un piédestal quadrangulaire, est à peu près terminé; depuis quelque temps déjà, il ne reste plus, pour le complet achèvement, que l'adjonction de certains accessoires, l'arrangement du terre-plein et la

---

FEUILLETON DU 22 JUIN 1889. — N° 2

LE COCHER PLANTEAU

I

Et, sur l'estrade recouverte d'un tapis criard, apparut un jeune écolier de treize à quatorze ans à la figure intelligente et fine, à l'air modeste, qui du premier coup m'inspira un réel intérêt.

Il prit les livres d'une main, une couronne de l'autre, et resta un moment interdit sous le bruit de la fanfare qui éclatait en son honneur et des applaudissements qui le saluaient de tous les recoins de la salle.

Un monsieur en habit prit l'enfant par la main et voulut le conduire au scarabée vert, qui déjà se soulevait de son fauteuil. Mais l'enfant retira doucement la main remercia d'un signe de tête, descendit l'estrade sans se presser, et tout bonnement reprit sa place.

Certainement, je ne fus pas seul à être frappé de cela.

L'homme chauve lisait toujours :

— Prix d'histoire : Planteau.

L'enfant regrimpa sur l'estrade, prit une couronne et un gros volume et alla se faire couronner par un monsieur à cheveux blancs et par une dame aussi âgée, qui dans le trouble de son émotion, lui enfonça la couronne jusqu'aux épaules.

— Les voilà ! fit Métinier en se redressant sur sa chaise ; ce sont les futurs adoptants.

Et, ma foi, avec un plaisir singulier je regardais ces deux braves bourgeois qui, devant les succès du jeune collégien, laissaient de grosses larmes tomber librement de leurs yeux.

« Mais l'autre, pensais-je; le père! où peut-il être en ce moment ? »

Et je fus assez naïf pour le chercher dans l'assistance.

Prix, accessits, toujours Planteau : ou bien si ce n'était Planteau, c'étaient d'autres gamins assez indifférents pour moi. Ça commençait à m'agacer... Sans compter aussi que je ne tenais aucunement à m'exposer aux bagarres de la sortie.

— Vous restez dis-je à Métinier.

— Contrainte et forcée, me répondit-il : j'ai un neveu à recueillir.

Je lui serrai la main et m'esquivai sans trop de peine en écrasant quelques pieds inconnus.

III

Arrivé dans la rue, je cherchai un fiacre pour me reconduire.

Je n'aperçus d'abord que des voitures de maître avec des laquais en gants blancs